

## DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

**CETTE INVITATION ÉQUIVAUT À UNE PRESCRIPTION.**

Madame,

Le Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers (CCR) est l'asbl agréée par le Ministre de la Santé en Région wallonne pour organiser le dépistage du cancer du sein par mammographie (appelée Mammotest) pour les femmes de 50 à 69 ans. Nous vous proposons de participer au dépistage en réalisant gratuitement un Mammotest tous les 2 ans à partir de 50 ans. Pour qu'il soit efficace, nous vous encourageons à répéter cet examen tous les 2 ans.

Ce document équivaut à une **prescription** et vous permet de prendre directement rendez-vous dans une des unités de mammographie agréées dont vous trouverez la liste en annexe.

Nous vous invitons à lire attentivement le dépliant et les explications reprises au verso de ce document.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site [www.ccref.org](http://www.ccref.org).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos sincères salutations.

Dr Thérèse de Foy  
Coordinatrice adjointe

 Découvrez le dépistage  
en pratique au verso.

**Attention : Si vous avez remarqué une anomalie au niveau de l'un de vos seins, veuillez consulter rapidement votre médecin généraliste ou votre gynécologue. Il vous examinera et vous orientera vers le spécialiste pour un examen diagnostique.**

Remarque

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'invitation, vous pouvez nous le signaler via le site : [www.ccref.org/stopsein](http://www.ccref.org/stopsein), par e-mail [mammotest@ccref.org](mailto:mammotest@ccref.org) ou par téléphone au 010 23 82 71.

Votre N° d'identification du Registre national (situé au verso de votre carte d'identité) vous sera demandé.



# LE DÉPISTAGE EN PRATIQUE

## 1) LES CONDITIONS A REMPLIR

---

- Être une femme âgée de 50 à 69 ans.
- Être en possession d'un N° d'identification du Registre national belge.
- Être inscrite à une mutualité belge.
- Ne pas avoir fait de Mammotest courant de l'année civile précédente.
- Renseigner un médecin dont le lieu de consultation est en Belgique.

## 2) LE COURRIER D'INVITATION

---

Cette invitation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année de vos 69 ans. Elle équivaut à une prescription, vous ne devez pas aller chez le médecin.

## 3) LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

---

Vous pouvez, dès à présent, prendre rendez-vous dans une unité de mammographie agréée en Wallonie (voir liste ci-jointe), à Bruxelles ou en Flandre (consultez notre site [www.ccref.org/unites](http://www.ccref.org/unites)).

Précisez bien que vous souhaitez prendre rendez-vous pour un Mammotest.

## 4) LE JOUR DE L'EXAMEN

---

Munissez-vous de votre invitation, de votre carte d'identité, de deux vignettes de mutuelle, du nom et des coordonnées de votre médecin traitant et/ou gynécologue au(x)quel(s) vous souhaitez que les résultats soient envoyés, de vos anciennes mammographies si vous en possédez.

N'appliquez pas de déodorant, poudre, lotion pour le corps ou parfum sur les seins et les aisselles.

Pour obtenir des images de bonne qualité, une compression est exercée pendant quelques secondes sur chaque sein. Cette compression est désagréable, mais elle n'est généralement pas douloureuse.

Si vous portez des prothèses mammaires, vous pouvez effectuer le Mammotest. Dans ce cas, il est possible que la/le technologue réalise des clichés radiologiques spécifiques.

## 5) LA DOUBLE LECTURE

---

Les clichés sont analysés par le radiologue de l'unité où le Mammotest est réalisé, puis transmis au Centre de deuxième lecture du CCR. Un 2<sup>ème</sup> radiologue les analyse sans connaître l'avis du 1<sup>er</sup> radiologue.

Lorsque les 2 radiologues ne partagent pas la même opinion, l'avis d'un 3<sup>ème</sup> radiologue est sollicité.

Cette méthode permet de découvrir une anomalie non vue en 1<sup>ère</sup> lecture, mais aussi de réduire les examens complémentaires inutiles.

## 6) LES RÉSULTATS

---

Les résultats sont envoyés environ une semaine après la réalisation du Mammotest au médecin que vous avez renseigné. Il vous informe du résultat et si nécessaire, vous oriente pour la réalisation d'examens complémentaires.

**Dans 90% des cas**, le Mammotest ne montre pas d'image radiologique anormale. Une lettre d'invitation vous sera à nouveau envoyée 2 ans plus tard.

**Dans 10% des cas**, le Mammotest montre une image radiologique qui nécessite des examens complémentaires (palpation des seins, clichés complémentaires, échographie et plus rarement ponction/biopsie et/ou résonance magnétique).

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une anomalie bénigne et aucun cancer n'est mis en évidence. Il s'agit toujours de s'en assurer.

Plus rarement, un cancer est diagnostiqué. Il est, le plus souvent, au début de son développement, ce qui permet un traitement plus efficace et augmente les chances de guérison. Cela concerne 7 femmes sur 1 000 qui participent au dépistage.

Contrairement au Mammotest, les examens complémentaires ne sont pas gratuits mais votre mutualité les rembourse en partie. Renseignez-vous auprès du spécialiste et de votre mutualité.